



## Impôts revenus non salariés

Par **jacko**, le **10/06/2014** à **03:32**

Bonjour.

Etant enseignant indépendant la plupart de mes étudiants me payaient jusqu'en 2012 en Chèques Emploi Services Universels (CESU). Or la lutte contre les niches fiscales les a rendus moins attractives, et je n'ai guère de moyen de m'assurer que les parents de mes étudiants déclareront ces chèques comme CESU sur le site de l'urssaf. Je me retrouve donc avec la plupart de mes revenus qui ne correspondent donc à aucune déclaration et aucun salaire.

Ma question: comment les déclarer sur ma déclaration de revenus 2013?

Merci pour vos réponses